

Una Voce a besoin de vous

Author : Summorum Pontificum

Categories : [Communiqué](#), [Divers summorum](#), [Documents](#), [Enquête et analyse](#), [Informations](#), [Revue de presse](#), [Summorum Pontificum](#)

Date : 26 mai 2022



[Coetus Internationalis Summorum Pontificum](#) (qui organise depuis 2012 le Pèlerinage Ad Petri Sedem au mois d'octobre) a donné la parole à Patrick Banken le président d'Una Voce France, qui évoque les derniers projets de l'association :

Patrick Banken, pouvez-vous nous faire un bref historique d'Una Voce France ?

Ces deux mots latins UNA VOCE signifient d'une seule voix et figurent à la fin de la Préface de la Sainte Trinité, celle de la majorité des dimanches de l'année (sauf les fêtes).



L'association se propose en effet, selon l'article 1 de ses statuts, de « promouvoir la liturgie latine, le chant grégorien et l'art sacré dans le sein de l'Église catholique romaine ». Elle entend ainsi aider les fidèles catholiques à chanter ensemble, d'une seule voix, dans la langue universelle de l'Église, le latin, et avec le chant propre de l'Église, le grégorien, en union avec les fidèles du monde entier et avec tous ceux qui nous ont précédés. L'initiative de la fondation d'Una Voce revient à Georges Cerbelaud-Salagnac et à sa femme Bernadette Lécureux, chartiste, auteur de l'ouvrage « Le latin, langue de l'Église » (Pierre Téqui, éditeur). C'est le 19 décembre 1964 que fut créée Una Voce, en la crypte de l'église Saint-Charles de Monceau, à Paris. Una Voce a toujours compté des musiciens et non des moindres : Olivier Messiaen dans le Comité d'Honneur, et parmi les membres actifs, Amédée de Vallombrosa, maître de chapelle de Saint-Eustache à Paris, le grand compositeur Maurice Duruflé et bien sûr Henri Sauguet qui « régna » vingt ans durant sur l'association et la fit connaître. L'association est toujours bien vivante, par l'intermédiaire notamment de ses sections locales.

Quelle est votre place au sein de la Fédération Internationale Una Voce ?

Notre association a participé dès 1965 à la formation de la Fédération Internationale Una Voce qui fut officiellement fondée à Zurich en janvier 1967. Una Voce France est membre de cette Fœderatio Internationalis Una Voce qui compte actuellement quarante-huit associations fédérées, de la Russie à... l'Ukraine, la Chine et Taïwan, la Lettonie en passant par le Japon, le Brésil, la Croatie, la Slovaquie, etc.

La dernière Assemblée générale s'est tenue à Rome le 12 octobre 2021. Notre ami Joseph Shaw a été réélu Président. Il prend la suite d'illustres personnalités comme le Dr. Éric de Saventhem, Michael Davis ou Leo Darroch. Una Voce France est présente au Conseil d'administration et Jacques Dhaussy en est le Président d'honneur. (il était présent lors de la création de notre association nationale en décembre 1964 !)

Quels sont les buts d'Una Voce ?

À la suite du Concile Vatican II, l'Église ayant autorisé l'usage de la langue du pays dans la liturgie, le latin et le grégorien ont souvent disparu de nos paroisses. Pourtant dès décembre 1963, les Pères conciliaires avaient affirmé que la langue latine restait la langue normale de la liturgie romaine, que le grégorien en était le chant propre, et qu'il devait conserver la première place.

Cela est clairement rappelé dans la Constitution sur la Sainte liturgie par deux articles :

Art. 36. 1 : « L'usage de la langue latine, sauf droit particulier, sera conservé dans les rites latins. »

Art.116 « L'Église reconnaît dans le chant grégorien le chant propre de la liturgie romaine, c'est donc lui qui, dans les actions liturgiques, toutes choses égales d'ailleurs, doit occuper la première place. »

Les fidèles qui préfèrent cette liturgie latine et grégorienne en sont les bénéficiaires légitimes, et comme ce droit n'était pas reconnu dans la plupart de nos paroisses, ils se sont groupés en une association pour faire entendre leur voix. Par la suite, le pape Paul VI a promulgué un nouveau Missel en 1970. Conçu pour la célébration en langue du pays, il a soulevé de nombreuses critiques. Dès l'entrée en vigueur de cette nouvelle messe, Una Voce n'a cessé de demander que le rit traditionnel, tel qu'il existait avant le concile, puisse être utilisé librement par tous ceux qui le désirent. C'est pourquoi, depuis juillet 2007, elle œuvre pour l'application la plus large possible du Motu proprio Summorum Pontificum du Saint Père Benoît XVI en faveur de cette liturgie. Le Souverain Pontife avait clairement rappelé que cette forme extraordinaire du rit romain (dit aussi de saint Pie V) n'a jamais été abolie.

Comment voyez-vous l'avenir ?

Le présent pape régnant, François, a remis en cause ce Motu proprio par un

autre, Traditionis custodes, et nous luttons pour qu'il n'ôte pas le droit aux diverses communautés de célébrer le l'ancien ordo, ainsi qu'aux prêtres diocésains.

Pourquoi avoir adhéré au CISP ?

Je pense que cette présentation complète des activités de notre association vous aura montré de façon évidente pourquoi nous avons adhéré sans l'ombre d'une hésitation au Cœtus Internationalis Summorum Pontificum ! Nous militons aussi pour que soit reconnu le droit à pouvoir célébrer messes, offices...selon les Livres liturgiques de 1962, sans aucune restriction.

Un dernier mot ?

Una Voce France vient de lancer le grand chantier de la numérisation avec reconnaissance de caractères de la collection entière de la revue Una Voce et son hébergement en ligne par un professionnel sur différentes plateformes. Le budget est estimé à 20 000 €.

Cette numérisation des revues permettra de sauvegarder six décennies d'articles, un patrimoine culturel sans équivalent, de favoriser leur accessibilité immédiate et leur recherche grâce à l'indexation en garantissant leur stockage sécurisé. Nous vous remercions par avance de votre générosité ! <https://www.credofunding.fr/fr/una-voce>

<https://www.unavoce.fr/>